

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal
en date du 19/12/2019 - AFF 1.3



Le Maire,

A. TAÏBI

Séance du 25 Septembre 2019

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
M. Philippe LE NAOUR	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	M. Mathieu DEFREL
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Larbi LEBIB
M. Abdelkarim ZEGGAR	a donné pouvoir à	Mme Favella HIMEUR
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Madi BOINA BOINA

Étaient absents : M. Olivier MATHIS, Mme Karina KELLNER, M. Khader ABDELLALI.

Secrétaire de séance : Mme Favella HIMEUR.

Affaire n°0 - Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations. Aucune remarque n'est formulée.

Affaire n°1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose que ce soit Favella HIMEUR qui assure les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Madame Favella HIMEUR, cinquième adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2019

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. En l'absence d'observations il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2019.

Affaire n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. En l'absence de remarques il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019.

Affaire n° 1.4 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. En l'absence d'observations il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2019.

Affaire n° 1.5 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2019

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. En l'absence de remarques il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2019.

*_*_*_*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal pour cette première séance de rentrée. Il salue la présence des Stanoises et des Stanois qui ont bien voulu se déplacer pour y assister.

Monsieur le Maire tient, en ouverture de la séance, à saluer la mémoire de Madame Dalila FERKOUS, Directrice adjointe de l'association SFM-AD, qu'il a très bien connu, et qui nous a quitté cet été. Elle y avait milité pendant de très nombreuses années, et elle était connue au-delà de l'association. Mme FERKOUS était une personne très attachante, bienveillante, humble et totalement investie sur la ville de Stains, mais aussi au-delà, le rayonnement de SFM-AD dépassant les limites de la ville. Beaucoup de générations d'habitants la connaissaient très bien du fait de son investissement sur la ville, et plus particulièrement dans le quartier du Clos Saint-Lazare, où elle avait ses attaches et où elle avait mené sa première expérience professionnelle. **Monsieur le Maire** évoque le vide immense dans lequel elle va laisser sa famille, ses proches, ses amis et surtout ses collègues, tellement elle s'était révélée précieuse au sein de l'association et auprès des habitants. Un hommage organisé par l'association lui sera rendu le 27 septembre au soir, et la municipalité a naturellement souhaité s'y associer. Il était important pour **Monsieur le Maire** de lui rendre hommage au sein du Conseil municipal.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mme Dalila FERKOUS.

Monsieur le Maire adresse également une pensée à la victime de l'incendie survenu il y a quelques jours dans le camp de Roms. Une enquête est en cours pour établir les causes de son décès. La piste criminelle semblerait écartée, et c'est l'hypothèse d'un accident qui serait aujourd'hui privilégiée. Ce drame est cependant survenu au cœur d'habitations de fortune, alors que la commune travaille ardemment depuis plusieurs années à redonner de la dignité aux familles Roms, au travers notamment du projet Le Mesnil qui est mis en place sur la ville de Stains. Il regrette d'ailleurs que ce type de projet n'ait pas fait d'émules dans d'autres collectivités et il estime que cette situation devrait faire réagir l'État. On ne devrait pas attendre de nouveaux drames pour créer enfin des conditions d'accueil décentes pour ces familles. La municipalité va bien au-delà de ses obligations sur cette question et refuse la politique de l'autruche. Elle assume clairement sa solidarité, à l'inverse d'autres maires qui refusent d'en faire autant. **Monsieur le Maire** rappelle que l'État manque à ses obligations et que la commune va au-delà de ses compétences. **Monsieur le Maire** entend interpeller une nouvelle fois le Préfet sur cette situation qui, à Stains et dans d'autres villes, est insupportable pour toutes et pour tous, y compris ceux qui vivent dans ces conditions indécentes.

Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du jour reviendra sur le rapport de la Cour régionale des comptes.

Il mentionne également des temps forts de la rentrée municipale, illustrant le foisonnement et le dynamisme des initiatives et événements qui ont lieu sur le territoire de la commune, des événements portés à la fois par le tissu associatif, mais aussi par la Municipalité et par les services municipaux, et pour beaucoup de ces initiatives elles sont portées en complémentarité. Il cite, pour exemple, la troisième édition du Forum des associations, un moment fort de rencontres et d'animations qui a attiré de nombreux Stanois souhaitant connaître toutes les activités proposées. Il y a en effet 238 associations recensées sur la Ville. Il cite également le forum de l'ESS, qui s'est déroulé le même jour, et qui a aussi attiré beaucoup de monde, dont des élus qui étaient présents sur ces deux forums.

Un tissu d'associations riche qui vient évidemment renforcer l'engagement de la municipalité à soutenir la vie associative locale et l'exercice essentiel de la participation des habitants. Exercice que la municipalité poursuit cette rentrée au travers de la poursuite des Terrasses citoyennes qui laisseront bientôt la place aux Cafés citoyens. Une belle réussite de la démocratie de proximité qui contribue à faire émerger des idées et des propositions chez les citoyens, témoignant d'un souci permanent d'améliorer le cadre de vie des Stanois et de répondre à l'intérêt général. Il permet également de redonner de la fierté aux Stanoises et aux Stanois et de valoriser le patrimoine exceptionnel de la commune, pour qu'il soit reconnu par ses partenaires institutionnels. Ainsi, lors des Journées européennes du patrimoine, la municipalité a accueilli M. Stéphane TROUSSEL, Président de Seine-Saint-Denis Habitat, pour acter la fin des travaux de réhabilitation de la Cité-jardin, qui ont démarré il y a plus de dix ans et pour un montant de près de 100 millions d'euros engagés pour cette réhabilitation. Il y a cependant encore beaucoup à faire pour cette cité. Ces Journées furent également l'occasion d'accueillir Mme Anne-Louise MÉSADIEU, Conseillère régionale chargée de la commission culture et patrimoine, qui a remis symboliquement la plaque décernant le label Patrimoine d'intérêt régional. La ville avait déjà reçu en 2015 le label du patrimoine européen culturel Europa Nostra, la plus haute et prestigieuse distinction dans le domaine du patrimoine à l'échelle européenne. Cette reconnaissance vient s'ajouter au travail et à l'engagement de la municipalité pour valoriser et préserver son patrimoine. Monsieur le Maire espère, comme il en a d'ailleurs fait la demande par courrier, que cet acte incitera la Présidente de la région de mobiliser des moyens pour des transports lourds à Stains qui participeront à l'attractivité de la ville et de toute la région Ile-de-France.

Une belle rentrée de projets, mais également une belle rentrée politique puisque le 7 septembre dernier, Monsieur le Maire ainsi que les maires de Saint-Denis, Bondy, L'Île-Saint-Denis et d'Aubervilliers ont organisé une conférence de presse à la préfecture de Bobigny à l'occasion du dépôt officiel du recours formulé contre l'État. Cet acte juridique renforce aussi bien l'acte politique que la mobilisation citoyenne nécessaire pour exiger plus d'égalité, dénoncer la rupture d'égalité dans de nombreux domaines, et demander l'application du droit commun pour tous les Stanois. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une opération de communication, comme en témoignent toutes les actions et mobilisations engagées par la municipalité depuis le début du mandat, en 2014, pour dénoncer de manière constante les politiques d'austérité qui asphyxient un peu plus les finances et dégradent les conditions de vie des habitants de Stains. Cette situation est encore aggravée par les difficultés que traversent les bailleurs sociaux, et en particulier ceux présents sur le département, dont Seine-Saint-Denis Habitat, qui ont été constatées lors du congrès des HLM qui s'est tenu à Paris la veille et auquel Monsieur le Maire a assisté. Pour Monsieur le Maire, ce combat est constant et s'inscrit dans une continuité. Il invite d'ailleurs les maires de droite, qui se sont exprimés dernièrement dans Le Parisien, et qui reconnaissent que l'initiative est légitime et pertinente, à en faire autant, à passer à l'acte et à déposer aussi un recours. Monsieur le Maire pense que ce serait une bonne chose que d'autres recours en ce sens puissent être déposés auprès de la justice.

La justice, précise Monsieur le Maire, qui est d'ailleurs un outil qui assure le bon fonctionnement d'une démocratie, et c'est le sens de l'action que Monsieur le Maire a menée contre Monsieur Julien MUGERIN concernant les propos et injures inadmissibles portés à l'encontre de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire se félicite que le Procureur de la République ait requis la condamnation pour injures publiques, et le délibéré sera rendu

le 21 novembre prochain, date à partir de laquelle **Monsieur le Maire** pourra s'exprimer plus longuement sur le sujet.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour de la séance reflète le combat mené par la municipalité pour développer un service public de qualité et de proximité et pour répondre aux besoins des Stanois, de les protéger et de préparer l'avenir avec eux : que ce soit par le développement de l'offre de places en crèche, avec la signature de la convention de financement avec l'association SFM-AD pour le multi-accueil, ou le contrat local de santé de 3^{ème} génération 2018-2022, ou bien la mise en œuvre du programme d'action de prévention santé 2019, ou bien encore au travers de l'avis de la commune sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain.

Monsieur le Maire salue, au nom de toute l'équipe municipale, notamment de Mmes Najia AMZAL et Farida AOUDIA-AMMI, le travail de tous les agents du Centre municipal de santé, dont le Directeur assiste à la séance, qui est mené au quotidien et en permanence auprès des habitants. Les missions qu'ils effectuent ne sont pas simples, mais elles sont nécessaires et utiles pour faire reculer les inégalités en matière d'accès aux soins et pour permettre que la santé publique soit une préoccupation majeure pour la collectivité.

Si beaucoup a été fait depuis le début du mandat, **Monsieur le Maire** a la modestie de dire qu'il reste encore beaucoup à faire, mais l'équipe municipale garde le cap pour faire avancer ses projets et ses actions.

Monsieur le Maire rend également hommage au père Guy GELLY, figure connue de tous, lui aussi récemment décédé. Le père Guy était très présent sur la ville, aussi bien dans les églises stanoises que sur le terrain, participant à beaucoup d'initiatives. **Monsieur le Maire** et Mme Zaiha NEDJAR l'avaient d'ailleurs rencontré une dernière fois lors de la Fête des séniors à la résidence Salvador-Allende. Cette perte est ressentie comme immense par la communauté chrétienne de Stains, qui le côtoyait au quotidien, mais aussi pour tous les Stanoises et Stanois qui l'ont connu. Tout comme Dalila FERKOUS, le père Guy était une personne simple et humble. Il avait aussi conduit une mission très importante au Brésil. **Monsieur le Maire** propose une nouvelle minute de silence pour lui rendre hommage, et rappelle qu'il participera à la cérémonie qui sera tenue en l'église Sainte-Thérèse le 28 septembre à 15 h 30. Le père Guy était une personne précieuse, un authentique humaniste, très attaché à la ville de Stains et qui exprimait à chaque occasion sa solidarité et son engagement pour l'intérêt de tous les habitants. Il avait en effet cette force et cette énergie pour être en contact avec tous les habitants, qu'ils fréquentent l'église ou pas.

Monsieur le Maire donne la parole à Julien MUGERIN qui souhaitait intervenir pour le décès du père Guy GELLY.

Julien MUGERIN souhaite également prendre la parole pour rappeler le décès de Michel TEULET, maire de Gagny, qu'un respect mutuel associait à **Monsieur le Maire**. Julien MUGERIN pense qu'il pourrait s'associer à **Monsieur le Maire** pour lui rendre un hommage.

Monsieur le Maire salue la mémoire de Michel TEULET, très longtemps maire de Gagny et conseiller général de la Seine-Saint-Denis, puis conseiller départemental de l'Assemblée départementale de la Seine-Saint-Denis. Au-delà des sensibilités politiques, **Monsieur le Maire** propose d'associer Monsieur TEULET à la minute de silence proposée pour le père Guy.

Il y associe également François COLOMBANI, qui avait longtemps été premier adjoint à la mairie de Pierrefitte-sur-Seine, et qui est décédé cet été. Il avait développé une très grande proximité et une très forte amitié avec les Stanoises et les Stanois, du fait de son engagement au lycée Maurice-Utrillo, mais aussi à Pierrefitte, en lien avec Stains.

Monsieur le Maire a aussi une pensée émue pour François COLOMBANI. Il appelle donc à une nouvelle minute de silence pour toutes ces personnes qui ont énormément compté dans ce département.

Une minute de silence est observée en mémoire du père Guy GELLY, de Michel TEULET et de François COLOMBANI.

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie d'hommage au père Guy, qui aura lieu à l'église Sainte-Thérèse à Pierrefitte-sur-Seine. Cette église a été choisie parce qu'elle dispose de la plus grande capacité d'accueil du public.

Affaire n° 1.6 - Adhésion de la commune de Stains au Cercle généalogique de l'Est parisien 93

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que la ville de Stains a été sollicitée pour adhérer à cette association, fondée en 1987 et ayant pour but de réunir les généalogistes amateurs, d'encourager et de faciliter leurs recherches, qui sont importantes pour les familles et pour la société en général. Ces recherches sont répertoriées aux archives municipales de Stains, où elles représentent 75 % des recherches externes. Le coût de l'adhésion serait de 38 euros pour 2019, ce qui comprend aussi l'abonnement au bulletin trimestriel du Cercle. La Ville avait déjà été sollicitée dans le passé pour y adhérer, mais il est apparu cette fois-ci qu'il y avait des projets intéressants qui pouvaient être menés avec cette association.

Monsieur le Maire propose que la ville de Stains soit représentée au sein des instances de l'association par M. François VIGNERON, en qualité de titulaire, et Mme Farida AOUDIA-AMMI, en qualité de suppléant, mais demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant formulée, **Monsieur le Maire** demande si les membres du conseil sont d'accord pour procéder à un vote à main levée. A l'unanimité il est procédé au vote à main levée.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains au Cercle Généalogique de l'Est Parisien 93.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle s'élevant à 38 euros (trente-huit euros) pour l'année 2019.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente adhésion et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DÉSIGNE pour représenter la commune de Stains dans les instances de l'association Cercle Généalogique de l'Est Parisien 93 :

- Monsieur François VIGNERON en qualité de représentant titulaire,
- Madame Farida AOUDIA-AMMI en qualité de représentant suppléant.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n° 1.7 - Chambre régionale des comptes Île-de-France - Rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la commune de Stains pour les exercices 2012 et suivants et sa réponse - Communication

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que par une lettre en date du 20 octobre 2017, la Chambre régionale des comptes (CRC) l'a informé, ainsi que son prédécesseur, M. Michel BEAUMALE qu'elle allait procéder à un contrôle des comptes et de la gestion de la commune sur la période 2012-2017. C'est une démarche très classique, auquel de très nombreuses communes sont soumises. Par un nouveau courrier en date du 18 septembre 2019, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a transmis le rapport comportant les observations définitives. Monsieur le Maire précise que, dans un premier temps, il y a des observations provisoires puis, dans un second temps, elles sont travaillées, échangées, pour conclure à des observations définitives. L'intervention de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2012 et les suivants a porté plus particulièrement sur les points suivants :

- la qualité de l'information budgétaire et comptable ;
- la situation financière de la commune ;
- la commande publique ;
- la gestion des ressources humaines ;
- les relations avec les associations ;
- et la gestion du Centre municipal de santé.

Monsieur le Maire indique que la Chambre régionale des comptes est reconnue pour être juste, mais aussi très stricte, très sévère, c'est sa réputation, ce qui quelque part est normal.

Ce rapport indique des pistes d'amélioration, mais insiste surtout sur l'assainissement rapide et stable mis en œuvre depuis avril 2014, qui est allé de pair avec une augmentation des services rendus à la population. La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a la mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public. Elle évalue et dresse des recommandations. Elle n'a donc pas vocation à valoriser ce qui fonctionne, mais à mettre en avant des améliorations à produire. Entre 2012 et 2017, les évolutions sociodémographiques ont témoigné du dynamisme que traversait la ville (près de 5 000 nouveaux habitants, 47 % de la population âgée de moins de 30 ans). Ces paramètres expliquent des besoins durables en matière de services publics, qu'il faut concilier avec des contraintes budgétaires. Dans le même temps, la baisse drastique des dotations de l'État, la mise en place de processus de péréquation peu efficaces et la dégradation de la situation économique et sociale des classes populaires ont évidemment rendu complexe le travail de toutes les collectivités, qui ont vu leurs moyens baisser, y compris à Stains, où le choix a été fait de protéger tous les stanois, de n'exclure personne du territoire communal et de créer en général les conditions de leur épanouissement. La ville de Stains assume et revendique ce parti pris.

Le rapport mentionne donc : « Pour répondre à ces caractéristiques socioéconomiques, la collectivité investit dans des services qui prennent en compte les besoins spécifiques de la population, avec un Centre municipal de santé, un Centre municipal d'initiatives sportives, une Maison du temps libre et plusieurs équipements sportifs. Elle dispose également de deux établissements culturels, dont deux théâtres, une école de musique et de danse et deux médiathèques. »

Alors que la région Île-de-France est la région la plus riche d'Europe, elle est aussi celle où se concentrent le plus d'inégalités. La gestion de Stains s'est efforcée de développer des services publics de qualité, de répondre aux enjeux de transformation sociale et économique. C'est dans ce contexte tendu que la ville de Stains s'attache à faire évoluer

sa gestion dans une logique d'optimisation des moyens tout en assurant une qualité des services publics rendus à la population.

La Chambre a également rappelé que la qualité de l'information budgétaire et comptable et la situation financière de la commune ont nettement été améliorées. La qualité de l'information budgétaire et comptable de Stains s'est redressée entre 2012 et 2017 (p.4 du rapport). La Commune a maîtrisé ses charges à caractère général : celles-ci ont régulièrement reculé à partir de 2014. Les recettes de la section de fonctionnement ont été dynamiques. Les dotations et participations de l'État viennent compenser les baisses successives de dotation. La municipalité a su garder le cap d'une gestion responsable, mais résolument ambitieuse, par la baisse significative de l'endettement, sans recours au levier fiscal pendant sept années consécutives. Cette gestion responsable, mais aussi offensive, qui veille à protéger les Stanois et développe l'accès à leurs droits fondamentaux, alors que l'État, en échec, se désengage de ses missions régaliennes. Le rapport précise (p. 42) que « la situation financière de la commune de Stains s'est améliorée à partir de 2014. La capacité d'autofinancement brute de la commune a progressé de 85 % entre 2014 et 2017, et la capacité de désendettement, après un point haut à 17,7 années en 2015, s'est réduite à 9,1 années en 2017... » Monsieur le Maire indique qu'il est bien de le rappeler d'autant que ce rapport officiel contredit donc certaines affirmations faites devant le Conseil et autres cadres. Le rapport poursuit : « En 2017, les dépenses d'investissement ont été couvertes exclusivement par les ressources propres de la collectivité sans recours à l'emprunt ». La page 36 précise au sujet de l'encours de la dette que « la tendance est à l'amélioration ».

La majorité municipale se félicite de ces bonnes observations, qui confortent le travail engagé par ses services depuis 2014 pour retrouver des marges de manœuvre financières et préparer l'avenir. Monsieur le Maire salue à cet effet l'ensemble des services et de la direction générale, qui ont travaillé à l'assainissement des finances et au maintien d'un service public de qualité. Si le rapport relève que des efforts doivent être confirmés sur la maîtrise du personnel, ce qui est une observation faite pour 80 % des collectivités de France, Monsieur le Maire se déclare fier d'avoir permis à de nombreux agents de sortir de la précarité, de valoriser leur régime indemnitaire ou d'accentuer une politique de formation. La municipalité a en effet engagé un véritable travail de dé-précarisation tout au long de ces dernières années.

La municipalité est consciente également de la nécessité de maintenir ses efforts de gestion dans un contexte budgétaire contraint, malgré une forte volonté de préserver un haut niveau de service public de proximité, qui n'est pas obligatoire, mais qui s'avère utile et protecteur pour la population (santé, culture, petite enfance, action sociale, droit aux vacances, etc.). Les effets des défaillances de l'État et de l'application partielle du droit commun sur la commune ont notamment été pointées par le rapport parlementaire dit « La République en échec », remis le 31 mai 2018 par Monsieur CORNUT-GENTIL et Monsieur KOKOUENDO, sur l'évaluation de l'action de l'État en Seine-Saint-Denis dans l'exercice de ses missions régaliennes au moins sur trois domaines : la justice, l'éducation et la sécurité. Le rééquilibrage espéré en faveur des communes les plus impactées par la crise sociale dépend également de l'action de l'État et d'une présence égale des services publics régaliens. Quand l'État tourne le dos aux habitants de la Seine-Saint-Denis, ce qui est le cas à Stains, ce sont les communes qui se retrouvent à assumer le rôle de bouclier social. Ce parti pris a bien sûr un coût, Monsieur le Maire cite pour preuve : dix agents à la police municipale représentent 600 000 € dans le budget de la collectivité. La protection des Stanois reste pourtant une compétence régalienne de l'État, mais Stains compte moins d'un policier pour 580 habitants contre un pour 315 habitants à Paris. Monsieur le Maire souhaite également rappeler que la vidéoprotection a de même représenté 750 000 € de travaux pour 37 caméras. Il rappelle aussi que la Maison du droit et de la médiation, qui va bientôt célébrer ses dix ans, est un service public utile qui accueille et informe tous les Stanois, quelles que soient leurs conditions dans l'accès à l'exercice de leurs droits, et qu'elle vient pallier les services de l'État. Elle représente 300 000 € dans le budget, alors que la justice est également une compétence régalienne.

Le rapport s'attarde également, page 112, sur le Centre municipal de santé (CMS) et pointe « l'utilité sociale de ce service : un pôle de soins de premier recours qui répond à la fois à la vulnérabilité de la population au regard des déterminants de santé et à la faible densité des spécialistes. » Près de 80 % des patients du CMS présentent des facteurs de risques de renoncement aux soins en raison de leur absence de couverture maladie universelle, un élément que **Monsieur le Maire** juge extrêmement important, mais aussi très préoccupant. La santé est censée être une autre compétence régalienne de l'État. La municipalité fait donc œuvre de responsabilité en préservant son CMS, alors que d'autres collectivités ont fait le choix de privatiser ou de fermer le leur ces dernières années. Cela a évidemment un coût budgétaire : 2,5 millions d'euros par an. Les politiques d'austérité qui asphyxient le budget des collectivités locales auraient logiquement dû contraindre la ville à supprimer ce service si essentiel aux habitants, dans un département où l'on meurt davantage d'infarctus faute de personnel et de matériel défaillant dans les hôpitaux.

La République pour tous nécessite que le droit commun s'applique au même niveau partout ; la politique de la ville est une politique dite de discrimination positive qui vise à rattraper l'écart entre les habitants des quartiers et le reste de la population en y consacrant plus de moyens. Or, les moyens pour les quartiers de Stains ne sont même pas équivalents à ceux qui sont alloués ailleurs. Des moyens conséquents doivent donc être mobilisés sur le financement des collectivités. La Chambre régionale des comptes indique que ces communes ont bénéficié des réformes et du renforcement de la péréquation verticale. Or, si ces augmentations ont bien eu lieu, elles ont été largement annihilées par les réfractions opérées sur la dotation forfaitaire de la DGF (*dotation globale de fonctionnement*) au titre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Ainsi, entre 2012 et 2017, Stains a perçu 4,7 millions d'euros de dotation de péréquation en plus, mais a subi une perte de 9,3 millions d'euros de dotation forfaitaire. D'ailleurs, la Chambre relevait dans son rapport annuel 2016 que la dotation forfaitaire, le principal élément de la DGF, profite davantage aux communes aisées et préconisait en conséquence un renforcement voire une révision de ces dispositifs et de ces mécanismes de péréquation. **Monsieur le Maire** partage cette analyse et affirme que la péréquation ne permet pas à la ville de Stains ou à d'autres communes populaires de disposer de moyens supplémentaires suffisants pour répondre à l'importance des besoins socio-éducatifs de la population et faire face au niveau de charges exceptionnel qui en découle, contrairement à l'idée largement véhiculée sur des moyens d'exception qui seraient accordés à ces communes.

Le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes intervient au moment où la commune de Stains, accompagnée de quatre autres villes, comme **Monsieur le Maire** l'a rappelé, vient de déposer un recours le 7 septembre dernier, destiné à montrer les carences de l'État, qui ne remplit pas ses obligations et suscite une rupture d'égalité. Cet acte historique a été porté par les cinq communes pour rétablir les principes de liberté, d'égalité et de fraternité dans ces villes et obtenir des explications claires de l'État. Les cinq villes espèrent que cet acte contribuera à la nécessaire prise de conscience au plus haut niveau de l'État, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à ce jour en dépit de différentes mesures successivement prises jusqu'à présent et qui n'ont jamais eu la vertu de corriger structurellement l'écart entre les moyens des communes dites « pauvres » et les besoins sociaux auxquelles elles doivent faire face.

Monsieur le Maire se félicite des conclusions du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes, qui soulignent des améliorations notables, notamment depuis 2014, dans la gestion des comptes : la collectivité avait d'elle-même pris l'initiative de procéder à des remaniements et de mettre en œuvre des feuilles de route opérationnelles pour tendre vers toujours plus d'exemplarité. **Monsieur le Maire** laisse toute liberté aux élus concernés de s'exprimer sur les différents secteurs. Il propose à l'ensemble des membres du conseil d'échanger sur le rapport.

Monsieur le Maire donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN mentionne que sa lecture de ce rapport n'est pas la même que celle de Monsieur le Maire. Il souhaite corriger quelques éléments notamment sur les dotations évoquées par Monsieur le Maire. L'opposition municipale n'a eu de cesse de répéter que l'ensemble des dotations étaient en augmentation et, comme signalé dans le tableau en page 36 du rapport, qui montre que la DGF totale est en augmentation de 2012 à 2017. Sur d'autres aspects le rapport confirme de même plusieurs affirmations faites par le groupe de l'opposition municipale : depuis le début du mandat, la ville est dépendante de l'État, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement. Lorsque Monsieur le Maire évoque le recul de l'État sur le territoire, Julien MUGERIN peut partager le constat de Monsieur le Maire sur les questions de sécurité et de compétences régaliennes dont on attend effectivement beaucoup plus de l'État comme le décrivait le rapport CORNUT-GENTIL, mais on ne peut pas non plus renvoyer à l'État, et c'est peut-être là que se situe le différend avec Monsieur le Maire sur un recul plein et entier, puisqu'on voit au contraire que les finances de la commune dépendent énormément de cet État qui est critiqué par la même occasion. Julien MUGERIN ne reviendra pas sur le nombre de fois où il a eu lu le terme « irrégularités ». Il est vrai que le rapport fait état d'une amélioration depuis 2012, mais il reste tout de même énormément à faire pour se conformer à ses observations et faire disparaître du prochain rapport, quand il aura lieu, le terme « irrégularités ».

Monsieur le Maire donne la parole à Géry DYKOKA-NGOLO qui souhaite intervenir.

Géry DYKOKA-NGOLO salue d'abord les efforts importants accomplis par la ville et ses agents, évoqués par Monsieur le Maire, pour mettre en place les dispositifs nécessaires à une bonne gestion. Il considère que le travail entrepris par la Chambre régionale des comptes apporte un regard extérieur sur les pratiques de la ville, lui permettant ainsi de s'améliorer.

Le rapport vient en fait conforter la municipalité dans les outils de gestion qui ont été mis en place et les différentes dispositions prises pour assurer une bonne gestion. La Chambre indique d'ailleurs que la situation financière de la ville s'est améliorée depuis 2014, l'entrée en fonction de l'actuelle équipe municipale. Ce rapport ne constitue en fait une déception que pour l'opposition qui misait beaucoup sur lui, et ne pourra faire que s'empresse de saisir les formulations, notamment lorsqu'elle revient sur le terme « irrégularités ». Il s'agit ici de désigner des défaillances de procédure liées au manque de définition des besoins. C'est d'ailleurs notamment la raison pour laquelle un poste de contrôleur de gestion a été créé, bien avant l'enquête de la CRC, et cela figure d'ailleurs dans le rapport avec l'ensemble des éléments de contexte, d'explication et de présentation des correctifs.

Géry DYKOKA-NGOLO demande à l'opposition municipale de lui permettre d'avoir une pensée pas très émue pour leurs amis de même sensibilité politique, puisque le temps a été pris de se renseigner sur ce qui se passe aux alentours. Il évoque le maire de Blanc-Mesnil et ses 140 000 euros d'abonnement au PSG ; la ville de Bobigny ou des perquisitions ont été requises par le Parquet national financier dans le cadre d'une enquête pour des soupçons de clientélisme et d'emplois fictifs ; la ville d'Aulnay-sous-Bois qui selon l'instance de contrôle possède un autofinancement très dégradé et un endettement critique, la ville de Garges-lès-Gonesse pour laquelle la Chambre régionale des comptes alerte sur sa gestion catastrophique : une commune pauvre qui vit comme une ville riche, au-dessus de ses moyens et engage, dit la cour des comptes, des dépenses inconsidérées. Géry DYKOKA-NGOLO fait grâce de Levallois-Perret, de sa dette et des turpitudes du couple BALKANY. La ville de Stains devrait être citée en exemple pour sa gestion dans un contexte budgétaire plus que difficile, où les dotations sont largement en dessous des besoins de la population. Stains se situe dans un esprit combatif avec une gestion responsable et un service public au service des habitants.

En conclusion, Géry DYKOKA-NGOLO appelle l'opposition à cesser de monter sur ses petits chevaux, à assumer sa déception et à faire preuve d'un minimum d'honnêteté, dans l'intérêt des Stanois qui méritent le respect et la considération et non pas de basses manœuvres politiciennes et les tentatives de manipulation sur tel ou tel terme sorti de son contexte.

Monsieur le Maire relève que l'opposition est restée effectivement discrète. Il cède la parole à Francis MORIN.

Francis MORIN revient sur l'argument, régulièrement évoqué chaque année au moment du vote du budget, sur les dotations de l'État. Certes, la courbe montre une progression, il y a en fait deux composantes, les dotations permanentes, en baisse, et les dotations extraordinaires, qui sont à la merci d'un revirement du gouvernement, de la région ou de tout autre financeur. Dans ce cas, si le financeur cesse d'apporter ces contributions, l'autonomie de la commune serait très faible. C'est la baisse des dotations permanentes qui est contestée.

L'audit a également l'intérêt de montrer toutes les marges de correction qui sont à entreprendre, et qui ont déjà été entreprises notamment depuis 2014. Francis MORIN affirme que les efforts doivent continuer dans cette voie, et il sait que les services municipaux s'y emploient d'ailleurs déjà. De tels rapports sont toujours très difficiles pour les communes, comme l'a rappelé M. DYKOKA-NGOLO, puisqu'ils reposent sur l'exécution de procédures extrêmement rigoureuses. Une ville comme Stains n'a pas toujours les possibilités d'obéir à cette rigueur : la rotation des personnels, les événements inattendus dans une ville (vandalisme, dégradations, etc.), ou le statut de traversée dans la région parisienne sont autant de handicaps que d'autres villes n'ont pas. Ce point est d'ailleurs noté dans la section consacrée à la géographie de la commune. Il est néanmoins peut-être regrettable, même si ça n'est pas son rôle, que la Chambre régionale des comptes ne fasse pas de remarque sur les ressources afférentes qui devraient être nécessaires pour ce type de commune : ressources humaines, commissariat, éducation, etc. Cela permettrait de donner les moyens de stabiliser l'encadrement d'une ville. En effet, Stains subit une forte rotation de ses cadres, ce qui est un facteur supplémentaire de difficulté.

Le rapport comporte enfin de nombreuses remarques sur la commande publique, que la ville doit prendre en compte au plus vite. Francis MORIN observe d'ailleurs avec regret que l'opposition figure rarement dans les commissions d'appels d'offres.

Marie-Claude GOUREAU réplique que les élus de l'opposition viennent toujours quand ils sont convoqués. C'est notamment son cas : en tant qu'élue, elle a systématiquement siégé quand cela lui était demandé.

Francis MORIN demande à vérifier. Il insiste en tout cas sur la nécessité que ces commissions respectent le pluralisme et l'importance d'y inviter les élus de l'opposition.

Monsieur le Maire donne la parole à Zaïha NEDJAR.

Zaïha NEDJAR souhaite que l'on félicite, à la suite de ce rapport, l'administration qui a fait preuve depuis l'installation de l'équipe municipale d'un souci de bonne gestion de la commune. Elle a fortement contribué à ce que les conclusions du rapport soient aussi convenables, même si l'opposition pensait peut-être que la commune soit épinglée, comme certaines villes qui ont été citées par Géry DYKOKA-NGOLO, pour une mauvaise gestion. Il y a certes des choses à corriger, comme l'écrit le rapport, et pour lesquelles certains éléments de réponse ont été apportés, mais il faut féliciter l'administration pour tout le travail accompli et son souci de veiller à ce que toute dépense soit faite à bon escient.

Monsieur le Maire rappelle que la démarche et la philosophie de la CRC ne consistent pas à relever les points positifs, même s'il y a quelques mentions, ce qui est intéressant pour l'équipe municipale, l'administration et l'ensemble des agents de la collectivité. C'est avant tout un exercice de vérité et de transparence, des sujets auxquels la municipalité est très attachée. La CRC est très sensible sur les politiques menées en matière de ressources humaines ou sur les questions de clientélisme. **Monsieur le Maire** se réjouit que le rapport confirme l'absence de clientélisme, de quelque origine, service ou grade que ce soit : la CRC fait du clientélisme un axe majeur très fort de ses rapports et peut avoir tendance à faire une instruction à charge pour d'autres municipalités. Cela démontre qu'il n'y a aucun doute, contrairement à ce que certains propos de l'opposition municipale avançaient. La vérité est proprement rétablie.

Monsieur le Maire invite le conseil à prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Ile-de-France sur la gestion de la commune de Stains à partir des exercices 2012 jusqu'à 2017, et la réponse qui y a été apportée. Il invite également à prendre acte de la tenue du débat portant sur ledit rapport.

Il remercie une nouvelle fois l'administration et la direction générale. La CRC a été présente sur la ville pendant plusieurs mois et elle a eu accès à tous les éléments qu'elle souhaitait examiner et analyser. Les représentants de la CRC ont d'ailleurs adressé un courrier pour féliciter la ville de la bonne nature du travail mené ici. Tous les moyens demandés ont été mis à leur disposition, dont notamment un bureau, en pleine transparence et partenariat.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Ile-de-France sur la gestion de la commune de Stains concernant les exercices 2012 et suivants et de sa réponse.

ARTICLE DEUX : PREND ACTE de la tenue du débat portant sur ledit rapport.

Affaire n°2.1 - Programmation Dotation Politique de la Ville 2019 : adoption des projets soumis à subvention, des plans de financement de ces projets et habilitation de Monsieur le Maire à signer la convention attributive

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le Conseil municipal avait délibéré le 27 juin dernier pour approuver les projets présentés dans le cadre de la dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2019. La subvention demandée était de 875 124,60 €. Le préfet de la Seine-Saint-Denis a depuis répondu par courrier pour informer que la commune avait obtenu une subvention de 700 000 € pour les projets suivants :

- l'isolation et ravalement partiel des façades de l'école maternelle Romain-Rolland ;
- la rénovation de l'école maternelle Joliot-Curie ;
- la reprise d'étanchéité, la toiture du réfectoire du groupe scolaire Romain-Rolland ;
- les travaux pour l'ouverture de classes à l'école maternelle Guy-Môquet ;
- les travaux et équipements dans les offices de trois écoles ;
- la création d'un dortoir à l'école maternelle Guy-Môquet ;
- l'informatisation des écoles par du câblage.

Le projet portant sur le Centre administratif Maurice-Thorez n'a pas été retenu dans le financement.

Conformément à la demande du Préfet de la Seine-Saint-Denis, il convient d'acter par une seconde délibération, les projets soumis à subvention qui viennent d'être cités, le plan de financement des projets soumis à subvention, détaillé dans le rapport, et l'habilitation de Monsieur le Maire à signer la convention attributive.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques ou observations et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : ADOPTE les projets soumis à subvention visés dans le plan de financement ci-après à l'article deux de la présente délibération,

ARTICLE DEUX : APPROUVE le plan de financement suivant :

Opération d'investissement 2019/2020	Montant total du projet (HT)	Montant de la subvention accordée	Taux de subvention
Isolation et ravalement partiel des façades de l'école maternelle Romain-Rolland	63 768,45 €	51 000,00 €	79,98 %
Rénovation de l'école maternelle Joliot-Curie	575 221,00 €	285 000,00 €	49,55 %
Reprise d'étanchéité – toiture du réfectoire du groupe scolaire Romain-Rolland	55 524,60 €	11 000,00 €	19,81 %
Travaux pour l'ouverture de classe à l'école maternelle Guy-Môquet	40 000,00 €	32 000,00 €	79,09 %
Travaux et équipements dans les offices de trois écoles	91 641,00 €	73 000,00 €	79,66 %
Création d'un dortoir à l'école maternelle Guy-Môquet	100 000,00 €	80 000,00 €	80 %
Informatisation des écoles – câblages	210 000,00 €	168 000,00 €	80 %
TOTAL	1 136 155,05 €	700 000,00 €	-

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention attributive de subvention ci-annexée, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.2 - Avis du Conseil Municipal - Demande de remise gracieuse sur débet juridictionnel pour l'ancienne comptable du Trésor public pour la commune de Stains
Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire donne la parole à Farida AOUDIA-AMMI pour la présentation de ce rapport.

Dans le présent rapport, Farida AOUDIA-AMMI propose d'accepter la demande de remise gracieuse sur débet juridictionnel pour l'ancienne comptable du Trésor public de la commune de Stains. Elle explique que, dans le cadre du contrôle effectué par la CRC, un certain nombre de documents n'ont pas pu être présentés pour justifier du paiement de certaines sommes. La trésorière de l'époque est donc considérée comme responsable sur ses deniers personnels, parce qu'elle avait dans certains cas fait des versements à tort, sans avoir forcément vérifié les fondements ou disposer de documents comme les délibérations qui permettraient de justifier chaque paiement. La trésorière a effectué une demande de remise gracieuse auprès du ministère et a besoin dans le cadre de cette procédure d'une délibération en ce sens du Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Claude DE SOUZA.

Jean-Claude DE SOUZA demande si cette remise gracieuse pourrait constituer un manque à gagner pour la municipalité.

Farida AOUDIA-AMMI répond que cet avis favorable n'a pas de conséquence sur les dépenses payées, mais la recette non encaissée se transformera en charge pour la ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN rapproche cet exemple du débat sur le rapport de la CRC. Géry DYKOKA-NGOLO y a vu de la déception, mais non, Julien MUGERIN n'insiste juste plus quand il sait que la majorité municipale est convaincue même lorsqu'elle a tort. Il n'a dès lors plus envie de mettre d'énergie pour essayer de la convaincre, c'est inutile. Il s'agit ici encore d'une irrégularité qui a été relevée par la CRC. Alors, même si la comptable ne semblait pas avoir été mal intentionnée et s'il s'agit d'une erreur, et c'est pour cela que l'opposition municipale va voter en ce sens, Julien MUGERIN invite à tempérer la certitude affichée par Monsieur le Maire lors de sa présentation et l'amener à un peu plus d'humilité alors que le rapport n'est pas forcément très bon.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : ÉMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Madame Françoise BRAIZAT-DESCOTTES des sommes mises à sa charge par jugement n°2019-0008J prononcé le 7 juin 2019 par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France.

Affaire n°2.3 - Modification de la délibération n°2.8 du Conseil municipal du 19 septembre 2018 « Renouvellement des conventions de mutualisation » portant approbation des conventions de mise à disposition de locaux et de services entre la commune de Stains et l'établissement public territorial Plaine Commune
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de demander au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de locaux entre la commune et l'établissement public territorial (ETP) Plaine Commune, d'approuver la convention de mise à disposition de services et les annexes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions. Le rapport remis au Conseil détaille l'ensemble des éléments sur le renouvellement des conventions et leur mutualisation avec Plaine Commune.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention de mise à disposition de services entre la commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ci-annexée.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Affaire n°2.4 - Approbation de la décision modificative n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation de la Maison pour tous Yamina-Setti relative au lot n° 8
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la Maison pour tous a fait l'objet d'une nouvelle inauguration en début d'été. Il précise qu'il s'agit ici de demander au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au marché de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite modification ainsi que tous les actes y afférent.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la décision modificative n°1 au marché public de travaux de réhabilitation de la Maison pour tous Yamina Setti relative au lot n°8.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite décision modificative, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.5 - Approbation de la décision modificative n°1 au marché public de travaux de rénovation de l'école Paul-Langevin relative au lot n°1
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que le rapport détaille les travaux effectués dans cette école, qui sont extrêmement importants. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite modification et tous les actes y afférent.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la décision modificative n°1 au marché public de travaux de rénovation de l'école primaire Paul Langevin relative au Lot n°1.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite décision modificative, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.1 - Convention de financement entre la commune de Stains et l'association SFM-AD pour le multi-accueil collectif « Les Trois Rivières »
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le contexte et les objectifs sont détaillés sur le rapport, qui revient sur le travail mené en partenariat entre la ville de Stains et l'association SFM-AD sur l'ensemble de résidences « Les Trois Rivières » dont Nexity est le propriétaire. Monsieur le Maire précise qu'il est demandé au Conseil d'approuver la convention de financement entre la ville et l'association pour le multi-accueil, qui s'avère être un élément très important puisqu'elle permettra de créer des places supplémentaires en crèche, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et de procéder à son exécution. Monsieur le Maire indique que la municipalité sera très fière d'inaugurer ces locaux très prochainement, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de financement, ci-annexée, entre la ville de Stains et l'association SFM-AD, pour le multi-accueil collectif « Les Trois Rivières » sis 2 rue de la Molette à Stains (93240).

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.1 - Approbation du Contrat local de santé de 3^{ème} génération 2018-2022 et de la Convention de subventionnement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) - Année 2019-2020

Rapporteur : Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Najia AMZAL pour la présentation du rapport.

Najia AMZAL explique que ce point fait écho à un débat intervenu au sujet du rapport de la Chambre régionale des comptes. La ville de Stains est engagée depuis de nombreuses années dans une politique locale forte en matière de santé publique, qui est un domaine où les inégalités sont évidentes, notamment en Île-de-France. Face à cette situation, toutes les villes ne font pas le même choix politique d'avoir un CMS, de mettre en place des ateliers Santé ville, d'avoir un lieu d'écoute santé comme La Passerelle ou cette démarche consistant à avoir une convention, un Contrat local de santé (CLS), qui arrive aujourd'hui à sa 3^{ème} génération, avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Depuis 2011, la ville a fait le choix de s'engager dans un Contrat local de santé, afin d'œuvrer de concert avec ses partenaires institutionnels pour réduire les inégalités en matière de santé sur le territoire. Afin de donner la mesure de la situation sur le territoire concernant ces questions de santé publique, Najia AMZAL souhaite mettre l'accent sur un chiffre qui témoigne de ces inégalités qu'elle trouve relativement effrayant : l'IDH (indice de développement humain) atteint 0,28 pour la ville de Stains, contre 0,39 pour l'ensemble du département, 0,55 pour la région et 0,51 au niveau national. L'IDH est un indice combinant l'espérance de vie des habitants, le niveau d'éducation et les catégories socioprofessionnelles. Il y a donc de très fortes inégalités sur le territoire. D'où l'importance de cette démarche dans laquelle la ville s'engage et des choix politiques en matière de santé publique faits par la ville. Najia AMZAL cite pour exemple le fait d'assumer les 2,5 millions d'euros de coût du Centre municipal de santé, qui permet à plus de 8 000 personnes de pouvoir être accueillies et soignées, c'est un des choix politiques fait par la ville.

Ce CLS de 3^{ème} génération s'inscrit dans la continuité du CLS renforcé signé en 2014. Comme à l'accoutumée, il a été élaboré de façon participative avec les acteurs de santé de la commune, avec les habitants et avec les associations. Il comprend sept axes principaux :

- Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention ;
- Promouvoir et améliorer l'organisation des parcours de prise en charge en santé sur le territoire ;
- Développer l'accès aux droits, les attitudes et les conditions de vie et d'environnement individuel et collectif favorables à la santé psychique et mentale ;
- Santé de la femme, périnatalité et lutte contre les violences faites aux femmes (un sujet qui donnera lieu à un autre rapport lors de cette séance) ;
- Santé sexuelle et lutte contre les infections liées au VIH : prévenir, réduire les risques et les dommages, soigner ;
- Lutte contre les addictions ;
- Santé, habitat et environnement : créer les conditions d'habitat, de logement, d'hébergement et d'environnement favorables à la santé des publics les plus fragiles.

Najia AMZAL précise qu'il a été décidé de consacrer un axe spécifique aux addictions et un autre à la santé sexuelle en raison du contexte de plusieurs campagnes à venir, dont « Seine-Saint-Denis sans sida en 2030 » organisée par le département, dans laquelle la commune sera particulièrement impliquée, et des actions de prévention concernant les addictions, les conduites à risque, comme le Défi stanois, l'addiction tabagique, etc.

L'ARS propose à la ville dans le cadre de ce nouveau CLS de conventionner afin de déterminer sa participation financière, qui devrait se situer à hauteur de 30 000 €. La mise en œuvre du CLS de 3^{ème} génération reposera sur la coordination des ateliers Santé ville et d'une équipe du service de prévention santé du CMS. Un suivi régulier de la mise en œuvre des actions et de leurs évaluations sera effectué lors de réunions du comité de pilotage (élargi ou restreint), et des bilans annuels seront également effectués pour s'assurer que les engagements pris soient bien tenus.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

Affaire n° 4.2 - Convention de subventionnement entre l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS IdF) et la commune de Stains relative aux actions de prévention au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) - Année 2019

Rapporteur : Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne de nouveau la parole à Najia AMZAL pour la présentation du rapport.

Najia AMZAL explique que ce point se situe dans la continuité du rapport qui vient d'être présenté, et qui en a abordé certains éléments. En plus de la politique locale en matière de soins, Najia AMZAL tient à souligner l'importance de la prévention. Là encore, la ville a développé une politique ambitieuse à destination des Stanois. C'est dans ce cadre que les ateliers Santé ville et du service prévention santé du CMS ont répondu à plusieurs appels à projets initiés par l'ARS. Ces projets d'actions de prévention ont vu leur contenu évoluer au fil des ans et ont débouché sur une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'ARS. C'est dans ce cadre que l'ARS propose d'accorder 35 000 € à la commune au titre de l'année 2019 pour les actions de prévention santé inscrites dans la politique de santé publique de la ville, qui sont évidemment en cohérence avec le projet régional de santé 2018-2022 :

- 5 000 € pour les actions de prévention des cancers ;
- 20 000 € pour les actions de prévention des conduites à risques et de promotion de la santé mentale des jeunes Stanois ;
- 10 000 € pour les actions de prévention nutritionnelles.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) - Année 2019 entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.3 - Avis de la commune de Stains sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) métropolitain

Rapporteur : Francis MORIN

Monsieur le Maire donne la parole à Francis MORIN pour la présentation du rapport.

Francis MORIN rappelle que le bruit est désormais une compétence prise en charge par la Métropole du Grand Paris. La métropole a donc élaboré un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement, qui a fait l'objet d'un rapport très approfondi, précis et intéressant. Il détaille ainsi les catégories de nuisances sonores subies. Sur le secteur et la ville de Stains, le rapport fait état d'une multi-exposition : bruit des avions, bruit des voitures, bruit du transport routier (accru par la présence d'axes départementaux), bruit ferroviaire, etc. auxquelles la commune est particulièrement exposée.

S'il peut sembler une formalité de devoir approuver un tel projet de plan d'amélioration de la situation, cela n'interdit pas d'émettre des points d'attention particuliers, qui correspondent de plus, notamment pour le transport aérien, à des prises de position de la municipalité formulées de longue date. La ville demande donc l'application des réglementations existantes, qui ont été établies à l'origine pour l'aéroport d'Orly, mais qui s'appliquent aussi à Roissy et au Bourget, et la transposition complète de la directive européenne sur le bruit aérien. La ville émet enfin un avis défavorable sur la construction du terminal T4 de Roissy : à une époque où l'on souhaite mettre fin aux vols intérieurs de moins de 800 km, le terminal T4 transformerait Roissy en centre de transit international, sans aucune légitimité autre que commerciale, qui plus est dans le contexte de la privatisation d'Aéroports de Paris.

En matière de nuisances sonores et d'isolation phonique, le gouvernement a présenté un certain nombre de mesures, et souhaite revoir les critères d'indemnisation des particuliers qui procèdent à une isolation. Le double vitrage ne serait ainsi pratiquement plus indemnisé.

La ville est attentive au respect des différentes zones calmes (des zones souvent « vertes » où l'on peut se ressourcer à l'abri du bruit). La Métropole du Grand Paris contribue d'ailleurs déjà au financement de la rénovation et de la restructuration des Jardins familiaux, qui sont considérés comme une zone calme.

La ville demande enfin que l'enveloppe budgétaire consacrée au PPBE fasse l'objet d'une inscription plus claire.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations. Il donne la parole à Fabienne TESSIER-KERGOSIEN.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN tient à faire remarquer que depuis quelques temps le trafic lié à l'aéroport du Bourget vole de plus en plus bas, mais aussi de plus en plus tard en soirée, et de plus en plus fréquemment. Il arrive ainsi que dans le couloir, il y ait des vols, circulant bas, à 23 h, minuit, voire 1 h du matin, et ce en dépit des annonces qu'il n'y aurait jamais de vols de nuit.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **DONNE** un avis favorable au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain.

ARTICLE DEUX : **ÉMET** les points d'attention suivants :

- Au vu de la gravité des impacts sanitaires du bruit des transports, et en tant que territoire multi-exposé situé dans les couloirs aériens de deux aéroports, la commune de Stains demande que la Métropole du Grand Paris pèse de manière plus forte sur Aéroports de Paris pour demander l'application des mesures de gestion citées pour l'aéroport d'Orly aux trois aéroports franciliens, la transcription complète de la directive européenne sur le bruit aérien et sa mise en œuvre immédiate, et qu'elle émette un avis défavorable à la construction du terminal T4 de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle.

- Etant donné les nombreux cas de précarité énergétique à Stains qui s'ajoutent aux nuisances sonores ressenties dans les logements, une extension de l'aide à l'isolation phonique et la définition des modalités pour une articulation effective avec les travaux de rénovations thermiques sont sollicitées.
- Des précisions sur le rôle du PPBE dans l'accroissement des aménités environnementales telles que les zones calmes sont attendues, ainsi que l'identification de celles-ci sur la commune de Stains et sur le territoire de Plaine Commune afin de les intégrer dans un programme de protection.
- L'enveloppe budgétaire consacrée par la Métropole du Grand Paris doit être inscrite dans le PPBE.

Affaire n°4.4 - Cession d'un terrain de 884 m² appartenant au domaine privé de la commune sis 14 rue Jean Durand à Stains - Parcelle cadastrée section n°I 0017 composée d'un pavillon

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que la parcelle abrite à ce jour les locaux du centre de ressources Politique de la ville, qui va bientôt rejoindre le nouveau centre administratif Louis-Pierna situé dans l'ancien collège Maurice-Thorez. Dans ce contexte, la ville a eu depuis plusieurs années des discussions avec différents opérateurs susceptibles d'être intéressés. Elle a maintenu un très haut niveau d'exigence sur la nature et la qualité de toute opération éventuelle.

La ville a finalement pu retenir une offre d'acquisition qui émane d'un promoteur, COPRIMHA, et qui constitue une opération d'ensemble à la fois sérieuse et intéressante de logements en accession à la propriété. Le montant de la cession serait de 360 000 €. Un travail est déjà en cours avec les services de Plaine Commune pour respecter toutes les chartes de qualité de construction neuve mises en place par Plaine Commune.

L'opération répond au besoin du centre de ressources de rejoindre le nouveau centre administratif et permet de vendre la parcelle.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations. Il donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN demande des détails sur le projet du promoteur. Monsieur le Maire a indiqué qu'il s'agit d'une accession à la propriété, mais il souhaiterait connaître le nombre de logements, le nombre d'étages...

Monsieur le Maire indique que le rapport comporte tous les éléments : il y a 23 logements prévus dans un immeuble en R+3 avec en plus un parking en sous-sol, qui s'avère être une condition posée par la commune, un local vélo, une cour intérieure avec des jardins privatifs en fond de parcelle.

Julien MUGERIN explique qu'il n'avait pas eu accès à ce rapport précis, en raison d'un dysfonctionnement informatique.

Monsieur le Maire invite Julien MUGERIN à prendre contact avec le service informatique afin de s'assurer qu'il n'y a pas de soucis sur la tablette. Il propose ensuite de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée à la section n°1 0017, d'une superficie de 884 m², pour un montant de 360 000 €, à la société COPRIMHA.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique de cession.

ARTICLE TROIS : DIT que les frais de géomètre, d'actes et de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°5.1 - Convention d'objectifs et de financement n°19-017P - Prestation de service Lieu d'accueil Enfants-Parents, pour le Centre social Maison pour tous Yamina Setti, entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Zaiha NEDJAR pour la présentation du rapport.

Zaiha NEDJAR rappelle qu'il s'agit de la convention d'objectifs et de financement contractualisée entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la ville de Stains. Elle porte notamment sur le Centre social Maison pour tous Yamina Setti, et plus précisément sur le lieu d'accueil enfants-parents, qui est ouvert le mercredi et le vendredi, le matin de 9 h 30 à 11 h 30.

Il existe deux autres lieux d'accueil à Stains, l'un à la Maison des parents, l'autre à la Maison du temps libre. Ils sont des lieux de socialisation dédiés aux enfants jusqu'à six ans, accompagnés d'un parent ou grand parent, mais aussi aux femmes enceintes. Ils sont ouverts pour tous les Stanois et ils sont aménagés pour accueillir les enfants dans de très bonnes conditions. L'équipe, qui tourne sur les trois lieux d'accueil, comporte en permanence deux personnes dédiées à l'accueil. Ces accueillants ont reçu une formation de trois jours dans les locaux de la CAF. La CAF organise également pour ces accueillants des réunions réseau une fois par mois, et il y a tous les deux ans une journée départementale des lieux d'accueil enfants-parents en Seine-Saint-Denis, qui réunit des gestionnaires et des élus et fait le point sur l'apport du dispositif. Les équipes accueillantes sont supervisées une fois par mois par le psychologue du travail.

Plus globalement, le Centre social Maison pour tous Yamina-Setti a pour objectifs de favoriser la relation parents-enfants et les compétences des parents, de permettre la rencontre entre parents et d'accompagner la séparation entre parents et enfants.

Ainsi, le Conseil municipal est appelé à approuver la convention, annexée au rapport, à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, et à dire que les recettes en résultant seront inscrites au budget.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations et propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs de financement N°19-017P - Prestation de service Lieu d'accueil Parents-Enfants entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social Maison pour tous Yamina-Setti, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.2 - Adhésion à l'association Vacances ouvertes et Convention d'engagement pour l'aide au départ des familles en séjour, pour le Centre social Maison pour tous Yamina Setti entre l'association Vacances ouvertes et la commune de Stains

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Zaiha NEDJAR pour la présentation du rapport.

Zaiha NEDJAR explique que l'association Vacances Ouvertes est mandatée par l'Agence nationale des chèques-vacances pour accompagner les structures associatives ou les centres sociaux lors des départs des familles en séjour.

Le projet concerne le Centre social Maison pour tous Yamina Setti en partenariat avec Vacances Ouvertes. Il a pour objectifs :

- d'accompagner la structure dans la construction de projets vacances ;
- de faciliter l'accès aux droits aux vacances ;
- d'aider financièrement le Centre social pour le financement du séjour ;
- de soutenir le départ en vacances des publics fragilisés.

En 2019, 48 personnes ont pu bénéficier des chèques-vacances, ce qui leur a permis de partir dans le Jura pour des activités en plein air. A titre indicatif, Zaiha NEDJAR précise que sur le coût initial du séjour d'un montant de 10 787 €, déduit de la subvention provenant des chèques-vacances, d'environ 6 500 €, associée aux bons vacances CAF de 2 300 €, le coût final pour la ville n'a donc été que de 287 €. Tout ceci grâce au travail des équipes, qui sont allées chercher des subventions pour permettre aux familles de partir en vacances.

La convention figure en annexe du rapport, et le Conseil municipal est appelé à approuver la convention et l'adhésion de la commune de Stains à l'association Vacances Ouvertes, le montant de l'adhésion annuel est de 167 €, d'approuver le versement de la cotisation et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention. De même, il est appelé à désigner deux élus pour représenter la commune dans les instances de l'association.

Monsieur le Maire propose que Zaiha NEDJAR soit la représentante titulaire de la commune auprès de Vacances Ouvertes, avec Favella HIMEUR comme suppléante, et appelle le Conseil à faire part d'autres propositions, s'il y en a.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il signale que la ville travaillait déjà avec Vacances Ouvertes, sans être forcément adhérente. Il s'agit donc d'officialiser cette relation par une adhésion. L'association travaille aussi avec de très nombreuses collectivités en Île-de-France et au-delà.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par

Ville de Stains

mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Stains à l'Association Vacances ouvertes.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 167 euros (cent soixante-sept euros) pour l'année 2019.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** la convention d'engagement pour l'aide au départ des familles en séjour, pour le Centre social Maison pour tous Yamina Setti, entre l'Association Vacances ouvertes et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE QUATRE : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE CINQ : **DÉSIGNE** pour représenter la commune de Stains dans les instances de l'Association Vacances ouvertes :

- Madame Zaiha NEDJAR en qualité de représentant titulaire,
- Madame Favella HIMEUR en qualité de représentant suppléant.

ARTICLE SIX : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.3 - Convention de partenariat 2019 relative aux permanences d'accompagnement de femmes victimes de violences, au sein de la Maison du droit et de la médiation, entre le CIDFF-93 et la commune de Stains

Rapporteur : Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Najia AMZAL pour la présentation du rapport.

Najia AMZAL rappelle que ce rapport est tristement d'actualité. En effet, tous les deux jours, une femme meurt en France sous les coups d'un homme, depuis le début de l'année 2019, 109 femmes sont mortes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint, et, chaque année, 220 000 femmes sont victimes de violences conjugales.

Début septembre, le gouvernement a ouvert le Grenelle contre les violences faites aux femmes. Najia AMZAL attendait des propositions ambitieuses. Les mesures annoncées restent très en deçà des attentes et sont même dérisoires, puisqu'il est proposé 60 000 € par département, là où il faudrait 6 millions d'euros.

À Stains, la municipalité s'est engagée de longue date pour améliorer l'accompagnement global des femmes victimes de violences et agir pour le droit des femmes. Dans le cadre du partenariat avec le CIDFF-93, des permanences d'accompagnement des femmes victimes de violences se tiennent au sein de la Maison du droit et de la médiation. Il y a deux permanences hebdomadaires d'information individuelle et physique de trois heures et une permanence mensuelle de trois heures supplémentaires sur dix mois. Lors de ces permanences, la juriste du CIDFF-93 reçoit exclusivement des femmes de Stains victimes de violences. Elle assure un accompagnement juridique sur la base de l'écoute de ces femmes, dans le cadre de leurs démarches et de leurs procédures (en lien avec les partenaires, les institutions ou les avocats) et elle assure un accompagnement social et administratif en préfecture ainsi qu'en soutenant leur insertion professionnelle. En 2018, il y a eu 499 entretiens individuels à la Maison du droit et de la médiation, contre 357 en 2017.

Le rapport vise à reconduire le partenariat avec CIDFF-93 pour un montant annuel de 13 885 €.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et donne la parole à Fabienne TESSIER-KERGOSIEN.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN trouve qu'il est important que les villes appuient financièrement les associations. Elle souhaite également signaler que le Grenelle, mis en place le 3 septembre dernier et qui est toujours en cours, avec des ateliers au niveau du département, se déroule de façon très désagréable. Plusieurs élus sont très critiques sur la manière de procéder puisque les associations, dont le CIDFF, n'ont pas le droit de parole, ne sont pas invitées, et, si elles prennent la parole, elles s'exposent à voir leurs subventions réduites. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN a constaté ce comportement lors d'une réunion plénière départementale, où deux élus, dont elle, avaient été invités à quitter la réunion s'ils n'étaient pas d'accord avec les principes retenus pour l'atelier, parce qu'ils avaient appelé à la mise en place d'un atelier sur la prévention pour les femmes victimes de violence, avec aussi un travail sur les auteurs de ces violences. Les élus ont été « gentiment » invités à quitter la réunion et, par ailleurs, il y a des ateliers auxquels ils ne sont pas conviés directement. La finalité c'est le 5 novembre. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN a eu l'occasion d'échanger avec la responsable du CIDFF-93 qui lui a clairement dit que plusieurs associations ne s'exprimaient pas parce que leur subvention était diminuée d'autant. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, devant ces dérives, avec l'accord de Monsieur le Maire, a rédigé une lettre qu'elle demande de co-signer à tous les élus du département qui ont délégation sur l'égalité et au droit des femmes, quelle que soit leur couleur politique. La lettre réclame simplement que la loi soit effectivement appliquée, avec une publication des décrets d'application, et rappelle les mesures qui doivent être mises en œuvre au niveau du département en matière d'hébergement. Ainsi, au congrès de l'USH, un accord a été trouvé, entre Monsieur DENORMANDIE et Monsieur TROUSSEL, sur la création de cent places supplémentaires sur le département pour les femmes et l'hébergement d'urgence, en général. Tout ceci reste pourtant insuffisant et si les associations ne peuvent plus obtenir leurs subventions alors les collectivités territoriales n'auront plus la visibilité de l'intervention de ces associations sur les villes. Elle rappelle qu'il y a eu trois féminicides depuis le début de l'année dans le département.

Monsieur le Maire partage complètement l'analyse de Fabienne TESSIER-KERGOSIEN et de Najia AMZAL. Il considère que l'organisation autour du Grenelle se révèle indigne vis-à-vis des victimes et méprisante vis-à-vis des associations, des collectifs, des personnes fortement engagées contre ce grave problème de société. Dans le département, la mobilisation, les actions conduites par les associations ou certaines collectivités, ce qui est le cas à Stains, sont fortes. Il souhaite d'ailleurs rendre hommage à tout l'engagement et le travail mené depuis de très nombreuses années par Ernestine RONAL, qui a été à l'origine de la mise en place de l'observatoire à l'échelle départementale et qui a permis que d'autres départements puissent organiser ce type de démarche. Elle a participé au niveau national au Grenelle, et son retour était également pessimiste.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat 2019 concernant les Permanences d'accompagnement de femmes victimes de violences entre l'association CIDFF-93 et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Question orale de l'opposition municipale - Groupe « Stains pour Tous »

Rapporteur : Julien MUGERIN

Monsieur le Maire donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN fait état d'un document présentant le bilan de mandat de Monsieur le Maire qui a été distribué cet été peu avant le 31 août. Il souhaite les coûts liés à la conception du document, à son impression, à sa livraison, à sa distribution ainsi que le nombre d'exemplaires imprimés.

Monsieur le Maire revient sur le bilan de mandat. Ce bilan a été très apprécié des habitants, qui ont pu y trouver les projets, les réalisations concrètes entreprises par l'équipe municipale depuis le début du mandat. Le bilan a été entièrement réalisé par les services municipaux. Il invite les membres du Conseil à consulter le budget qui intégrait d'ailleurs un budget prévisionnel, avec aussi ses annexes. C'est un exercice auquel un très grand nombre de collectivités se sont livrées avant le 1^{er} septembre 2019, toutes tendances politiques confondues. Dans le cas de Stains, le bilan a été réalisé en interne, et Monsieur le Maire remercie pour leur travail les services municipaux, le cabinet, la direction générale, qui ont travaillé sur la reconstitution du bilan, des actions, des projets à mener. Il estime que beaucoup de choses ont été réalisées depuis le début du mandat, et qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le bilan permet en tout cas d'avoir des éléments très précis, très concrets sur ce qui a été réalisé dans le cadre du contrat d'action municipale, voire même au-delà de ce cadre, grâce aux échanges et des débats tenus avec les habitants qui ont dégagé des actions et des projets qui n'étaient pas forcément prévus, mais qui se sont révélés importants à réaliser, parce qu'ils répondaient à une demande et à des besoins de la population. Il y a eu ainsi des efforts sur le cadre de vie et l'environnement qui sont allés bien plus loin que ce que le contrat d'action municipale envisageait. Un premier bilan de mi-mandat avait aussi été diffusé il y a trois ans, ce qui correspondait aussi à un engagement de l'équipe municipale de rendre compte et ce qui est aussi une pratique courante dans d'autres villes. Dans ce bilan, que l'opposition a certainement pris le temps nécessaire de lire dans le détail, tout n'a pas été noté faute de place, mais le document a insisté sur les grands axes et les ambitions importantes que l'équipe municipale avait portés.

Le document a été distribué sur presque toute la ville, qui compte 16 500 boîtes aux lettres. Il rappelle que ce bilan a été réalisé dans le cadre de la loi, avant le 1^{er} septembre 2019. Monsieur le Maire a pu entendre que ce bilan était illégal, alors il le serait pour 99% des communes, et qu'il relevait de la propagande ; il est parfaitement légal de publier des bilans de mandat avant cette date, sans que cela ne pose problème.

Julien MUGERIN estime que Monsieur le Maire n'a pas répondu à ses questions.

Monsieur le Maire explique que tous les détails figurent dans le budget.

Julien MUGERIN rappelle que sa question orale était très précise et portait sur le coût d'impression du document, le nombre d'exemplaires imprimés et non pas le nombre d'exemplaires distribués.

Ville de Stains

Monsieur le Maire réaffirme que tous les éléments sont dans le budget.

Julien MUGERIN répond que non, les éléments ne figurent pas dans le budget 2019. Il insiste sur sa demande qui portait sur le nombre d'impressions, et non pas le nombre de distribution, ainsi que sur le coût que cela peut représenter en terme d'impression.

Monsieur le Maire répète à nouveau que les éléments sont dans le budget.

Julien MUGERIN estime ne pas avoir obtenu de réponse à ses questions et se plaint des méthodes obscures qui sont utilisées.

Monsieur le Maire répète qu'il a répondu très clairement à la question orale de Julien MUGERIN. Le tirage a été légèrement supérieur à 16 500 exemplaires, ce qui était le nombre de boîtes à lettres dans la commune.

Julien MUGERIN déclare que **Monsieur le Maire** doit bien avoir une facture.

Monsieur le Maire rappelle que le document a été produit en interne.

Julien MUGERIN attire l'attention sur le fait que le nom d'un imprimeur figure sur le document ce qui, pour lui, démontre d'une impression en externe. Il redemande encore à connaître le nombre d'exemplaires imprimés et non pas distribués.

Monsieur le Maire précise que tous les éléments, aussi bien en matière de communication que sur le prestataire par lequel la ville passe, figurent bien dans le budget de façon claire et transparente.

Julien MUGERIN demande à **Monsieur le Maire** de lui communiquer les éléments en ce cas.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas à lui communiquer car tout est inscrit dans le budget municipal. Par conséquent, Julien MUGERIN a la réponse à sa question.

Julien MUGERIN insiste sur le fait qu'il s'agit d'une question orale précise qui demande une réponse précise.

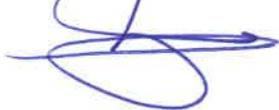
Monsieur le Maire clos la séance.

Julien MUGERIN indique qu'une fois encore il n'a pas de réponse, que c'est inadmissible et non démocratique.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-et-une heures cinquante-huit.

Le Secrétaire de séance,
Madame Favella HIMEUR



Le Maire,
Monsieur Azzédine TAÏBI

